

Les décisions

- Budget des services généraux ; répartition de la DGF entre les composantes ; DBM n°4
- Modification de statuts : FLLASH, EIGIP, FDEG
- DU audiovisuel MOTRIS
- Compte-rendu du 16 septembre

Informations du président

JC. Angué fait le point sur le contrat de plan Etat/Région et sur le dossier Objectif 1 (phase de sortie) : dans un premier temps, le sud du département du Nord avait été quelque peu oublié ; des réactions assez fortes des élus ont permis de rééquilibrer les dossiers.

En ce qui concerne U3M, l'université est très active dans la préparation des dossiers : Y. Ravalard est co-rédacteur du secteur « communication avancée et transports terrestres » et J. Vaillant suit le dossier « Maison des sciences de l'homme ».

Evolution du nombre de primo-entrants au 21 octobre : 2.696 (+ 30 étudiants par rapport à l'an dernier) : ISTV : +3,5% - FDEG : +5,1% - IUT : +12,2% - FLLASH : -11,1%. Mais ces chiffres peuvent varier comme le fait remarquer un représentant de la FLLASH qui annonce des résultats différents pour cet institut (stabilité en lettres).

Compte-rendu du conseil du 16 septembre

Ajouter dans la liste des présents : Mme Decneut, M. Houriez.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Aspects budgétaires

Budget des services généraux - Répartition de la DGF entre les composantes :

H. Gaudier présente la situation budgétaire pour 2000. La diminution de la dotation contractuelle (-750 KF pour les personnels IATOSS et -500 KF pour les locations), la diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) estimée à 900 KF, et l'augmentation des coûts due à l'arrivée de nouvelles surfaces, conduisaient dans une première estimation à un déficit sur le budget des services généraux de l'ordre de 3 MF.

Suite au travail de la commission des finances, l'équilibre a pu être trouvé, d'une part, par une réduction des coûts de fonctionnement des services généraux, d'autre part, par la création de participations forfaitaires de 5% sur diverses recettes provenant du contrat quadriennal, de l'apprentissage, de la DGF, du DUFAPS, de la médecine préventive ou de la BU. La participation forfaitaire sur les contrats recherche passe de 4% à 5%. De plus, les subventions aux colloques seront désormais prises uniquement sur le BQR (bonus qualité recherche) et les subventions aux thèses seront réduites.

H. Gaudier présente la répartition de la DGF entre les composantes. Les efforts réalisés sur le budget des services généraux permettront de faire supporter les 2/3 (600 KF) de la diminution de la DGF par les services généraux et seulement 1/3 (300 KF) par les composantes. Les principales redistributions entre les composantes sont dues, pour l'ISIV, à la prise en compte des apprentis, au même titre que les étudiants de formation initiale classique, et pour l'IPAG, à l'augmentation du coefficient H/E de la LAP.

La répartition a été faite à l'aide du modèle local. Il a été tenu compte des effectifs étudiants prévus pour 1999/2000.

JC. Angué lit ensuite la motion adoptée par le conseil scientifique : « *Le conseil scientifique ne refuse pas de prendre sa part de solidarité au sein de l'université en refusant les restrictions budgétaires qui lui sont proposées en matière de recherche. Il veut envoyer un message fort au conseil d'administration pour l'inciter à ne pas s'en prendre à la recherche, symbole et vecteur essentiels de l'université, et l'engager à ne pas se résigner à la politique d'austérité que cherche à lui imposer le ministère depuis quelques années* ».

Au cours du débat budgétaire, B. Thierry estime que la réduction de l'aide aux thèses et aux financements des colloques est trop importante. JC. Angué signale que le C.A. n'est pas obligé de suivre les décisions du C.S. H. Gaudier explique que les subventions à la recherche ayant sensiblement augmenté, ces propositions paraissaient raisonnables, d'autant plus qu'il reste des reliquats importants (12MF) en contrats de recherche ajoute JC. Angué. F. Morel souhaiterait que l'on chiffre l'augmentation du chapitre recherche dans le contrat quadriennal, se demande si l'aide aux thèses doit être à la charge du budget des services généraux et propose qu'une réflexion soit menée au sein de l'école doctorale. M. Défossez précise que l'aide aux thèses est précieuse pour les laboratoires qui ont peu de moyens. JM. Desrumaux

propose qu'elle ne soit attribuée qu'à certaines thèses. P. Level rappelle que les laboratoires qui ont des ressources importantes ont dû déployer de gros efforts financiers pour négocier leurs contrats.

Le conseil propose que le C.S. revoie les modalités du soutien aux thèses, le directeur de l'école doctorale étant chargé de faire une proposition.

M. Roger estime que la ligne communication est trop faible et demande la mise en place d'une médecine du travail pour les personnels.

Y. Ravalard, à propos de la répartition de la DGF aux composantes, demande que le modèle local soit réexaminé dès le mois de janvier. Il souhaite également que l'on réfléchisse au ratio 150 formations/11.000 étudiants (Lille I: 130/22.000) qui nous conduit vers des difficultés financières.

Q. Régnier regrette la baisse de la ligne bibliothèque universitaire et propose de la compenser par une baisse du budget de l'institut culturel, car ses activités ne sont pas toutes comprises par les étudiants.

JC. Angué propose alors que le prélèvement de 72.000 F sur la DGF de la B.U. soit supprimé ultérieurement par une DBM en utilisant des fonds de la DGF non répartis et, éventuellement, en effectuant un prélèvement sur le budget de l'institut culturel dont le directeur sera invité à présenter les activités au conseil d'administration.

Le budget des services généraux est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions ; un conseiller n'a pas pris part au vote.

La répartition de la DGF entre les composantes est approuvée à l'unanimité, moins une voix contre.

Henri Gaudier présente la DBM n°4 qui est approuvée à l'unanimité

Modifications de statuts

Modification des statuts de la FLLASH :

La FLLASH, institut de l'université régi par l'article 33, est en réalité très proche des composantes « article 32 ». Ce constat avait été établi lors d'un conseil de juillet 98 qui avait d'ailleurs approuvé le passage de la FLLASH de l'article 33 à l'article 32 à la majorité simple (23 voix sur 39) ; mais cette proposition n'avait pas abouti car elle n'avait pas recueilli la majorité des 2/3 comme le prévoit la loi de 1984.

Pour permettre aux conseillers d'examiner à nouveau le projet de modification des statuts, un texte « exposé des motifs » a été envoyé au domicile de chaque conseiller, directement par la FLLASH, ce que regrette le président Angué qui rappelle que tout document examiné au C.A. doit être envoyé par la présidence.

MM. Del Campo et Malvache se déclarent favorables à cette modification qui a également reçu un vote unanime de la commission des statuts.

MM. Joing et Regnier se demandent si ce changement ne risque pas d'augmenter le nombre de critiques formulées depuis 3 ans par les étudiants, concernant notamment les emplois du temps trop concentrés en milieu de semaine.

M. Del Campo se dit préoccupé par ces problèmes récurrents.

JC. Angué rappelle aux étudiants qu'il a déjà demandé qu'ils soient préalablement traités en conseil de composante et/ou au CEVU.

Melle Daoudi signale quelques progrès à la FLLASH, comme l'aide à l'insertion professionnelle mise en place par le service d'insertion professionnelle (SIP).

Le conseil se déclare favorable à la modification des statuts par 40 voix pour et 3 abstentions. Cette décision, ayant obtenu la majorité « des 2/3 », sera transmise au ministère qui devrait prendre un arrêté.

Modification des statuts de l'EIGIP :

Les écoles d'ingénieurs sont contrôlées régulièrement par la CTI (Commission du Titre d'Ingénieur) qui donne l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur.

Au vu notamment de son statut de "Département d'un institut", une habilitation avait été proposée pour un an seulement (au lieu de 6 pour toutes les autres).

C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration du 17 Décembre 1997 a voté le passage de l'EIGIP au statut de département de l'université. Cette décision de l'université a permis d'obtenir en définitive une habilitation pour deux ans. Les deux ans seront écoulés en septembre 2000.

La situation d'une école d'ingénieur constatée aujourd'hui correspond à l'un des 3 statuts suivants :

- EPCSCP : Etablissement indépendant (seulement quelques très grandes écoles),
- Ecole rattachée à une université (article 43),
- Ecole interne à une université (article 33).

(Quelques très rares écoles ont un statut d'UFR ordinaire (article 32).)

Avec son statut de département d'université, l'EIGIP se trouve donc encore dans une position très inconfortable.

L'EIGIP ayant réglé ses problèmes d'effectifs, il est proposé au conseil le passage de l'EIGIP en école article 33 (la commission des statuts a donné un avis favorable à l'unanimité).

Cette proposition, approuvée par 42 voix pour et 1 abstention, sera transmise au ministère.

Modification des statuts de la FDEG :

L'IAE étant devenu une composante de l'université, sa sortie de la FDEG entraîne des modifications dans la composition du conseil : collège des étudiants et des personnalités extérieures ; la création de deux départements internes est proposée : droit - économie-gestion.

Le projet des nouveaux statuts de la FDEG est approuvé à l'unanimité.

D.U. audiovisuel

Sylvie Merviel présente le changement d'appellation du département audiovisuel de l'ISTV qui s'intitule désormais « Développement recherche et enseignement en audiovisuel et multimédia (DREAM). C'est dans le cadre du département DREAM qu'elle propose la création du diplôme d'université « Montage d'œuvres, travaux et réalisations images et sons » (MOTRIS).

Cette formation s'adresse à des étudiants désireux de compléter leur formation théorique bac+5 par une année supplémentaire de pré-professionalisation débouchant sur un métier à forte valeur ajoutée créative, ainsi qu'à des professionnels en exercice cherchant à faire évoluer leur activité de référence.

Cette année sera consacrée à la création et à la réalisation de travaux, œuvres ou projets référence. Les candidats, dotés de solides connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'audiovisuel et/ou du multimédia, se verront offrir un environnement professionnel pour mener à bien un projet personnel, attestant de leurs capacités créatives et/ou de leur talent auprès de futurs partenaires (employeurs, producteurs, diffuseurs, etc...).

La dimension multi-nationale de la formation permettra en outre d'intégrer des cultures professionnelles diversifiées : cela constitue un atout important pour les futurs diplômés en vue de leur insertion dans la production audiovisuelle et multimédia européenne.

La recherche de financement des produits audiovisuels est à la charge des étudiants qui s'appuieront sur l'équipe d'encadrement constituée essentiellement de professionnels (7 emplois PAST au département DREAM). Les cours théoriques seront communs au DESS management de la communication audiovisuelle ou au DEA sciences de l'information et de la communication.

A propos de l'appellation DREAM, M. Roger souhaiterait que l'on ajoute une notion géographique : Valenciennes et Hainaut-Cambrésis

JM. Desrumaux obtient des précisions sur les coûts d'inscription qui seront « normaux ».

Le projet de DU est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Emploi-jeunes :

Répondant à N. Caouder, JP. Darras donne la liste des affectations des 15 aides éducateurs et des 10 auxiliaires de vie universitaire employés à l'université, essentiellement à l'accueil et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :

Aide-éducateurs : présidence, service d'accueil des handicapés, service financier, relations internationales, accueil du Moulin, aide aux étudiants dans les démarches administratives, éducatives, service informatique NTIC, faculté des sports, ISIV, IPAG, IAE, Ceppes NTIC, FDEG accueil, IUT NTIC, IUT Cambrai,

Auxiliaires de vie universitaire (recrutement en cours avec l'ANPE) : agence comptable, SIO-SIP, accueil Cambrai, NTIC Cambrai, ISTV-FC, EIGIP, ENSI, IUT-FC, IUT-DEMI, IUT Maubeuge.

Fonctionnement du SIO-SIP :

B. Nongaillard présente l'organigramme du service qui comprend 4 secteurs : information-accueil, orientation, statistiques et insertion professionnelle.

M. Del Campo estime qu'il diffère peu de la précédente organisation.

Courrier électronique :

Chaque personnel de l'université peut-il envoyer des courriers électroniques à l'ensemble des personnes ayant une adresse ? Cette question est posée par JC. Angué, suite à plusieurs courriers envoyés par une IATOSS de la FLLASH, N. Cleuet, qui est également responsable syndicale.

Le conseil propose qu'un groupe de travail remette à jour la charte d'utilisation et la rappelle aux personnels.

Calendrier du conseil scientifique :

P. Level demande que les prochains CS aient à nouveau lieu le jeudi matin ; de nombreux conseils se déroulant souvent le jeudi après-midi.

Démolition du DACE :

M. Delhaise présente le chantier de démolition et de désamiantage du DACE (ex VALUVAL) qui devrait durer de 4 à 6 semaines à partir du 15 novembre.

M. Roger rappelle que des relevés atmosphériques doivent être effectués ; M. Delhaise confirme qu'ils sont prévus et qu'il y veillera personnellement.

Comité hygiène et sécurité :

M. Delhaise aborde les principaux sujets traités par le comité : médecine de prévention pour les personnels, sécurité-incendie, loi anti-tabac, diagnostic amiante, protection de l'environnement.

A propos du tabagisme qui sévit encore à l'université, des conseillers déplorent que des étudiants arrachent les affiches anti-tabac et détruisent les revêtements de sol des bâtiments avec leurs mégots. Les conseillers conviennent que seule la conjugaison de plusieurs actions peuvent améliorer la situation : implication plus grande de chaque personnel de l'université, influence des femmes de ménage, renforcement d'une campagne d'affichage, relais des associations étudiantes, sanctions du conseil de discipline.

Le conseil décide que l'interdiction de fumer dans les parties publiques des bâtiments (couloirs, hall, salles de cours, amphis...) sera effective au 1.01.2000. Une campagne d'affichage débutera en décembre.

Étaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Adam, Melle Gouguec, MM. Roger, Szymusiak, Van Ceulebroeck

Collège A : MM. Défossez, Gaudier, Gazalet, Hörling, Houriez, Level, Malvache, Thierry, Thomas

Collège B : Mmes Caouder, Levin, Ravez-Houzé, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Donsez, Mandiau, Morel, Pommeray, Sallez

Collège AITOSS : Mmes Cleuet, Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury, Duboc

Collège Usagers : Melle Daoudi, MM. Joing, Régnier

Membres de Droit : MM. Darras, Deroullers, Wiart

Invités : Mme Minisini, MM. Angué, Etienne, Herbin, Nongaillard, Ravalard

Ont donné pouvoir : M. Legendre à Mme Adam
MM. Guillaume et Druel à M. Van Ceulebroeck
M. Bricout à M. Gaudier
M. Desmulliers à M. Malvache
Melle Fournié et M. Bernard à M. Joing
Melle Delvoye et M. Morchain à Melle Daoudi

Excusés : MM. Fréville, Thiemé

Le président de l'université,
JC. Angué.

